

PROJET DE LOI

adopté

le 12 juillet 2010

N° 139  
**S É N A T**

PREMIÈRE SESSION EXTRAORDINAIRE  
DE 2009-2010

---

---

## PROJET DE LOI

*autorisant l'adhésion à la convention internationale de 2001 sur la responsabilité civile pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures de soute.*

(Texte définitif)

*Le Sénat a adopté sans modification, en première lecture, le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale en première lecture, dont la teneur suit :*

---

**Voir les numéros :**

**Assemblée nationale (13<sup>ème</sup> législ.) : 1792, 2242 et T.A. 409.**

**Sénat : 272, 633 et 634 (2009-2010).**

### **Article unique**

Est autorisée l'adhésion à la convention internationale de 2001 sur la responsabilité civile pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures de soute (convention « Hydrocarbures de soute ») (ensemble une annexe), adoptée à Londres le 23 mars 2001, et dont le texte est annexé à la présente loi (1).

*Délibéré en séance publique, à Paris, le 12 juillet 2010.*

*Le Président,*

*Signé : Gérard LARCHER*

---

(1) *Nota* : voir le document annexé au n° 1792 (AN, 13<sup>ème</sup> législ.)